



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ORGANISATION DE DEUX REUNIONS PUBLIQUES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PPRI DE LA VALLEE DE LA CLARENCE

Arras, le 2 septembre 2021

Le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) est un document qui permet d'une part de maîtriser l'urbanisme dans les zones soumises à un risque d'inondation et d'autre part de réduire la vulnérabilité des constructions et activités existantes en imposant ou en recommandant la réalisation de certains travaux.

Lancée en 2015, l'élaboration du PPRI de la vallée de la Clarence sera soumise à une enquête publique qui se déroulera du 21 septembre au 28 octobre 2021.

Il s'agit de la dernière phase de l'important travail de concertation, mené dans le cadre de cette élaboration, au cours de laquelle chaque étape a été validée par les acteurs du territoire et où les échanges ont permis de faire évoluer le dossier de manière constructive.

Afin de présenter la procédure aux acteurs locaux et aux riverains en amont de cette enquête publique, deux réunions publiques seront organisées (dans le respect des gestes barrières) :

- **Le mardi 7 septembre 2021, à 18h30, à Floringhem (salle des fêtes – rue Brandin)**
- **Le mercredi 8 septembre 2021, à 18h30, à Gonnehem (salle polyvalente – rue de la Libération)**

La DDTM et le bureau d'étude ISL présenteront le dossier finalisé ainsi que les conséquences pour les riverains. Ils pourront également répondre à toutes les questions en relation avec ce dossier.

Lors de l'enquête publique, le public pourra rencontrer les membres de la commission d'enquête ou déposer ses remarques lors des permanences organisées dans les communes d'Allouagne, Lespesses, Lillers, Marles les Mines, Pernes et Robecq.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

Le dossier sera aussi consultable de manière dématérialisée :

- dans les 36 autres communes du territoire concerné par le PPRi, ainsi qu'en préfecture et en sous-préfecture de Béthune ;
- sur le registre dématérialisé qui sera mis en ligne : <https://www.registredemat.fr/ppri-clarence> ;
- sur le site internet des services de l'État : <http://www.pas-decalais.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risquesmajeurs/Plan-deprevention-des-risques/PPRN-Inondation-en-cours>

Au terme de l'enquête publique, le plan, éventuellement modifié, sera approuvé par arrêté préfectoral. Il sera alors annexé aux documents d'urbanisme en vigueur et vaudra servitude d'utilité publique.